



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
MARDI 2 AVRIL 2024 A 19H00

Délibération n°	Objet	Décision du CCAS
02-2024	Examen et vote du Compte de Gestion 2023	Adopté à l'unanimité
03-2024	Vote du Compte Administratif 2023	Adopté à l'unanimité
04-2024	Affectation des résultats 2023	Adopté à l'unanimité
05-2024	Vote du Budget Primitif 2024	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 04/04/2024

Le Président
Arnaud PRAILE



Séance du 02 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux du mois d'avril, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président M. PRAILE Arnaud.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

PRAILE Arnaud, , ALLAIRE Michelle, BIRAUD Vincent, FONTENEAU Isabelle, LOIZEAU-BIRON Isabelle, LOYEAU Emmanuelle, , MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RAUTUREAU Anthony

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
28 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

GAZEAU-SOULARD Isabelle, MICHENEAU Lucie, VITET Bernard, LERIN Sophie

Date d'affichage
04 04 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
LOIZEAU-BIRON Isabelle

04 04 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

04 04 2024

M. Le Vice-Président expose aux membres du CCAS que le compte de gestion est établi par M. Le Receveur à la clôture de l'exercice.

M. Le Vice-Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

L'ensemble du CCAS,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

M. Le Président PRAILE Arnaud

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 02 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux du mois d'avril, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président M. PRAILE Arnaud.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

ALLAIRE Michelle, BIRAUD Vincent, FONTENEAU Isabelle, LOIZEAU-BIRON Isabelle, LOYEAU Emmanuelle, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RAUTUREAU Anthony

Procuratation(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
28 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

GAZEAU-SOULARD Isabelle, MICHENEAU Lucie, VITET Bernard, LERIN Sophie

Date d'affichage
04 04 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
LOIZEAU-BIRON Isabelle

04 04 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du

04 04 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	6 603,00
	Réalisé :	5 409,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	6 603,00
	Réalisé :	7 014,07
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	1 605,02
Résultat global :	1 605,02

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. Le Président s'étant retiré lors du vote.

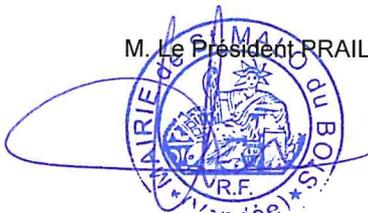
Ont signé M. Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

M. Le Président PRAILE Arnaud

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 02 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux du mois d'avril, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président M. Arnaud PRAILE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

PRAILE Arnaud, , ALLAIRE Michelle, BIRAUD Vincent, FONTENEAU Isabelle, LOIZEAU-BIRON Isabelle, LOYEAU Emmanuelle, , MIDAVAINÉ Anne, ONILLON Adeline, RAUTUREAU Anthony

Procurator(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
28 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

GAZEAU-SOULARD Isabelle, LERIN Sophie, MICHENEAU Lucie

Date d'affichage
04/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
LOIZEAU-BIRON Isabelle

04/04/2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

04/04/2024

et publication du

04/04/2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	349,05
	- un excédent reporté de :	1 954,07
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 605,02
	- un déficit d'investissement de :	0,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 605,02
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 605,02
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois

Le Président PRAILE Arnaud

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 02 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux du mois d'avril, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président M. PRAILE Arnaud.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

PRAILE Arnaud, ALLAIRE Michelle, BIRAUD Vincent, FONTENEAU Isabelle, LOIZEAU-BIRON Isabelle, LOYEAU Emmanuelle, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RAUTUREAU Anthony

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
28 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

GAZEAU-SOULARD Isabelle, MICHENEAU Lucie, VITET Bernard, LERIN Sophie

Date d'affichage
04/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
LOIZEAU-BIRON Isabelle

04/04/2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

04/04/2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 6 100,00

Recettes : 6 100,00

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	6 100,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	6 100,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

M. Le Président PRAILE Arnaud

le(s) secrétaire(s) de séance

